



La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.

Français

Assistance pour votre demande d'autorisation d'urbanisme (Service en ligne)

Ministère chargé de l'urbanisme

Ce service a pour objet de vous orienter dans la constitution de votre dossier de demande d'autorisation d'urbanisme en suivant 5 étapes :

1. Vous décrivez votre projet.
2. Le service sélectionne les informations que vous devez renseigner.
3. Le service vous indique la liste des pièces que vous devez joindre à votre dossier, avec les caractéristiques attendues pour chacune des pièces.
4. Vous pouvez visualiser et télécharger le formulaire en ligne finalisé.
5. Si votre commune est raccordée, vous pouvez télétransmettre le dossier.

Les informations seront enregistrées automatiquement au fur et à mesure de votre démarche sur votre compte Service-Public. Vous pourrez vous interrompre à tout moment et reprendre la démarche plus tard.

➔ **A savoir** : la démarche ne fonctionne pas sous Internet Explorer 11.

Renseignement par téléphone

Numéro d'appel : **0173600130**

Ce service est accessible au **prix d'un appel local** aux horaires suivants :

- **Lundi** : 8h30 à 18h15
- **Mardi** : 8h30 à 13h
- **Mercredi** : 8h30 à 13h
- **Jedi** : 8h30 à 18h15
- **Vendredi** : 13h à 17h

Coût : service gratuit, coût de l'appel selon opérateur.

⚠ **Attention** : le service n'a pas accès aux dossiers personnels des usagers et ne peut donc pas renseigner sur leur état d'avancement.

Accéder au
service en ligne ↗

(<https://www.service-public.fr/compte/activer-un-espace-particulier?lienDemarche=https://psl.service-public.fr/mademarche/DAUA/demarche>)

Vérfié le 25 mars 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

PARTICULIERS

- Certificat d'urbanisme (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1633>)
- Déclaration préalable de travaux (DP) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17578>)
- Permis d'aménager (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17665>)
- Permis de construire (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1986>)
- Permis de construire, déclaration préalable... Qui peut déposer une demande ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35349>)
- Permis de démolir (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17669>)
- Quelles précautions prendre avant l'achat d'un terrain en lotissement ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34339>)

PROFESSIONNELS

- Établissement recevant du public (ERP) : procédures d'autorisation de travaux (<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F31687>)

- **Permis de construire d'un bâtiment professionnel, commercial ou agricole** (<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F34671>)
- **Peut-on transformer un logement en local professionnel ?** (<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F2751>)